



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- TTC pour l'étude de faisabilité concernant le nouveau projet de regroupement du Zoo du Bois du Petit-Château (Zoo BPC) et du Musée d'histoire naturelle (MHNC), et la préparation du déménagement de ce dernier.

(du 5 juin 2013)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Table des matières

Résumé	3
1 Introduction	4
1.1 Nécessité d'étudier l'optimisation des institutions zoologiques	4
1.2 Un processus en 3 étapes	5
1.3 Suite du travail après le 27 juin	6
2 Historique	6
3 Contexte	8
3.1 Le zoo du Bois du Petit-Château : le deuxième site le plus visité du canton	8
3.2 Le MHNC : une institution historique, pédagogique et scientifique	10
3.3 Collaborations et complémentarités actuelles des institutions zoologiques avec d'autres services et entités	13
3.4 Inéluctable déménagement du musée d'histoire naturelle	15
4 Potentiels, avantages et enjeux du nouveau projet	15
4.1 Une chance à saisir pour la population chaux-de-fonnière	15
4.2 Un zoo-musée, une offre unique en Suisse voire au-delà	16
4.3 Zoo et musée d'histoire naturelle sur un même site : un projet pour de nouvelles possibilités culturelles, touristiques et pédagogiques	16
4.4 Une nouvelle dynamique pour le site du Bois du Petit-Château	17
4.5 Une renaissance pour le MHNC	18
4.6 Rayonnement et publics	18
4.7 Perspectives économiques	19
4.8 Choix politiques et stratégiques	20
5 Objet de la demande de crédit	20
5.1 Une étude pour concrétiser et dimensionner le nouveau projet	20
5.2 Le déménagement du musée : une entreprise gigantesque à anticiper	22
6 Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation	24
7 Conséquences sur les finances	24
8 Conséquences sur les ressources humaines	25
9 Collaboration intercommunale	26
10 Éléments relatifs au développement durable	26
11 Préavis de la Commission des institutions zoologiques	26
12 Conclusion	26

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Résumé

Réunir sur un même site un zoo et un musée d'histoire naturelle est un projet unique en Suisse. S'il est totalement novateur et attrayant pour les visiteurs de notre ville qui ne manqueront pas d'en découvrir tout l'intérêt, c'est un projet avant tout pour la population chaux-de-fonnière, laquelle est très attachée au Bois du Petit-Château, lieu emblématique de la ville.

Prometteur en termes de développement des activités pédagogiques et des synergies au sein des institutions zoologiques (zoo du Bois du Petit-Château et musée d'histoire naturelle), ce projet est gage de plus forte fréquentation, de meilleure visibilité des atouts de la Ville de La Chaux-de-Fonds, d'un développement des offres culturelles et de divertissements ainsi que de retombées économiques accrues.

Le projet « Naturama » entre ainsi dans une nouvelle ère qui va bien au-delà de ce qui était évoqué jusqu'ici, à savoir le simple déménagement du musée d'histoire naturelle (MHNC) dans le bâtiment de l'Ancien-Stand. Le nouveau concept de zoo-musée a l'avantage de répondre positivement aux nécessités identifiées tant au MHNC qu'au zoo du Bois du Petit-Château (Zoo BPC).

Les besoins du Zoo BPC conjugués à ceux du MHNC créent ainsi l'opportunité unique d'un regroupement des deux structures au sein d'un pôle "nature". Possibilité qui a mené notre Conseil à entamer une réflexion élargie sur la création d'un site de divertissements, de découvertes et de connaissances, à même de générer une forte hausse de notoriété mais surtout de développer significativement l'offre aux visiteurs.

Le présent rapport étaye une demande de crédit pour réaliser une étude de faisabilité qui analysera et chiffrera tous les aspects de ce nouveau concept (sociaux, culturels, pédagogiques, économiques, environnementaux, etc.) afin de présenter au Conseil général - durant le premier trimestre 2014 -, un projet de nouveau site concret et réaliste sur tous les plans.

Cette demande prévoit par ailleurs un crédit pour la préparation du déménagement du MHNC; entreprise immense à anticiper dans tous les cas, au vu de la fin de bail annoncée pour les locaux actuels au 31 décembre 2016.

1 Introduction

1.1 Nécessité d'étudier l'optimisation des institutions zoologiques

Le présent rapport est une avancée significative en regard des travaux déjà effectués sur le projet « Naturama », projet dont on parle depuis maintenant de nombreuses années (voir § 2). Il s'agit désormais de vous présenter une nouvelle vision sur l'avenir des institutions zoologiques de La Chaux-de-Fonds constituées du zoo du Bois du Petit-Château (regroupant le parc zoologique, le vivarium et la station de soins, ci-après Zoo BPC) et du musée d'histoire naturelle (MHNC).

Le projet évoqué jusqu'ici, tel que présenté lors de la séance du Conseil général du 27 mai 2004, était en effet centré sur le déménagement du MHNC dans le bâtiment de l'Ancien-Stand. Or, si les études effectuées jusqu'à ce jour seront bien entendu utilisables, la proposition articulée ici porte principalement sur un élargissement du concept du projet, bien au-delà de ce déménagement, notamment en regard des défis qui attendent aussi le Zoo BPC (rénovations, mise à niveau des enclos ou plan directeur paysager notamment).

Il s'agit là d'une approche globale visant à créer un pôle de divertissements, culturel et pédagogique de grande valeur.

Désormais, il est question :

- d'étudier le potentiel pédagogique, ludique et touristique créé par le regroupement sur un même lieu de l'ensemble des institutions zoologiques (le MHNC et ses nombreuses collections, le parc zoologique, le vivarium, la station de soins pour animaux sauvages, la place de jeux) au sein d'une ville en pleine nature ;
- de mettre en place les synergies et les complémentarités entre le MHNC et le Zoo BPC, tant d'un point de vue pédagogique qu'administratif et technique, améliorant ainsi l'efficacité du travail des collaborateurs des institutions zoologiques ;
- d'analyser les plus-values d'un tel projet du point de vue des retombées économiques.

Les objectifs du présent rapport sont :

- de vous informer sur l'état d'avancement du projet depuis le rapport du 27 mai 2004 (§ 2) ;
- de vous rappeler la richesse historique et scientifique des collections du MHNC, lesquelles souffrent malheureusement de mauvaises conditions de conservation (§ 3.2) ;
- de vous rappeler l'importance du Zoo BPC pour la vie sociale des gens d'ici et sa renommée auprès des gens d'ailleurs (§ 3.1) ;
- de vous exposer le nouveau projet résultant de la réunification sur un même site de toutes les institutions zoologiques (§ 4.3) ;
- et de vous rendre attentif à l'entreprise gigantesque que constituera le déménagement inéluctable du MHNC et la nécessité de le préparer dès aujourd'hui (§ 3.4 et 5.2).

Le crédit qui vous est demandé permettra de mener une étude de faisabilité et de préparer le déménagement du musée (révisions et conditionnement des collections).

1.2 Un processus en 3 étapes

Le processus tel qu'il a été validé par notre Conseil comporte trois étapes correspondant à une demande de crédit en trois phases (cf. annexe 1) :

- 1^{ère} étape : objet de la présente demande de crédit, elle a pour objectifs non seulement de préparer le déménagement du MHNC, mais surtout de réaliser une étude de faisabilité sur le nouveau projet. En résumé :
 - 1) elle étudiera et chiffrera différentes variantes ;
 - 2) elle formulera des recommandations afin de déterminer l'ambition qu'il est pertinent et judicieux de donner à ce projet et
 - 3) elle définira aussi des stratégies de communication et de recherche de fonds pour la suite du projet (§ 5.1) ;
- 2^{ème} étape : sur la base des résultats de cette étude, notre Conseil vous présentera la variante qu'il aura retenue au sein d'un rapport qui cadrera une deuxième demande de crédit pour l'étude finale des contenus et des travaux de réalisation de la future structure (constructions, rénovations, infrastructures telles que cafétéria, boutique, salle audio-visuelle, fil rouge, thèmes muséologiques et une ébauche d'un plan directeur pour les futures institutions zoologiques : musée et zoo) ;

- 3^{ème} étape : le dernier rapport aura pour but de demander le crédit de réalisation du projet proprement dit.

1.3 Suite du travail après le 27 juin

Dans le cas de l'acceptation du présent rapport par votre Autorité, les mandataires débiteront la première étape dès la fin du délai référendaire (mi-août). Sur la base des résultats obtenus, la variante décidée par notre Conseil vous sera présentée durant le premier trimestre 2014 (cf. annexe 2).

Durant cette période, l'équipe du musée préparera également le déménagement et développera, en partie à l'aide de mandataires externes et de collaborateurs d'autres services de la Ville, les stratégies de communication et de recherche de fonds autour du projet.

2 Historique

Le projet de déménagement du MHNC n'est pas nouveau puisqu'on en parlait déjà en 1930. Plus récemment, dès 2001, notre Conseil proposait aux directeurs successifs d'étudier la possibilité de déménager le MHNC sur le site du Bois du Petit-Château, dans le bâtiment de l'Ancien-Stand.

En 2002, ces réflexions ont conduit à la réalisation d'une demande de crédit d'étude de CHF 279'500.- auprès de votre Autorité lors de sa séance du 19 février 2003 (voir PV de la séance en pages 3035 et suivantes). Ce crédit avait été approuvé par 37 voix sans opposition.

Lors de sa séance du 27 mai 2004 (voir PV de la séance en page 4525 et suivantes), le Conseil général a été amené à se prononcer sur les résultats de l'étude qui lui étaient présentés. Le projet étant alors chiffré à CHF 14'467'000.- TTC, notre Conseil décida de le suspendre momentanément pour des raisons d'ordre financier et politique. Le Conseil général avait pris acte de ce rapport d'information par 34 voix sans opposition. Tous les partis avaient salué le bien-fondé enthousiasmant de ce projet.

L'acceptation des deux rapports par le Conseil général sans opposition révèle que le principe du transfert du MHNC sur le site du Bois du Petit-Château était déjà largement acquis.

De 2004 à 2006, plusieurs scénarios ont été élaborés afin de tenir compte de l'essentiel des remarques formulées par les conseillers généraux lors des discussions du rapport de 2004.

Finalement, dès 2007 et jusqu'à ce jour, les réflexions menées par le groupe de travail dirigé par le nouveau directeur sont arrivées à la conclusion que la construction d'un nouveau bâtiment, en lieu et place de l'Ancien-Stand, semblait être l'option la plus pertinente en termes de rapport qualité/prix, et la plus adaptée pour répondre à la majorité des attentes et des besoins des institutions zoologiques (MHNC et Zoo BPC).

Convaincu par cette nouvelle option, avec l'approbation de notre Conseil et toujours dans l'optique de loger le musée dans un nouveau bâtiment le plus rapidement possible tout en cherchant à réduire les coûts, le groupe de travail s'est attelé à développer différents projets successifs. Cependant, aucune étude détaillée n'a été entreprise pour identifier lequel de ces projets serait le plus adapté aux besoins actuels du zoo, du musée et de ses visiteurs. Il existe par conséquent aujourd'hui deux options principales : la rénovation de l'Ancien-Stand ou la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'Ancien-Stand. A ce stade, aucune de ces deux options n'est éliminée.

A ce jour, les coûts investis pour le projet, dans la version d'un simple déménagement du musée, sont les suivants et n'ont concernés que la partie architecturale du futur MHNC :

Action	Année	Coûts
Étude pour le transfert du MHNC à l'Ancien-Stand	2003	279'500.- ^a
Réalisation par l'architecte mandaté de différentes variantes (rénovation Ancien-Stand ou construction d'un bâtiment neuf avec un meilleur rapport qualité/prix)	2004 - 2012	100'000.- ^b

^a *Crédit accepté par le Conseil général lors de sa séance du 19.02.2003*

^b *Crédit dépensé sur le budget 2009*

3 Contexte

Les nombreuses réflexions menées ces dernières années ont abouti au constat qu'aujourd'hui il ne s'agit plus de travailler uniquement sur le déménagement du musée. Il est nécessaire de développer un nouveau concept global de "zoo-musée" répondant tant aux besoins du Zoo BPC qu'à ceux du MHNC, dont le bail non reconductible pour cause de transformation du bâtiment de La Poste, prendra fin au 31 décembre 2016.

Or, cette prise de conscience, aboutissant à la nouvelle orientation proposée aujourd'hui, nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité pour dimensionner un nouveau projet (quel type de restauration, de boutique et d'installation audiovisuelle par exemple). Cette étude permettra d'analyser le projet en regard des attentes de la population, du bassin de visiteurs potentiels, de la situation du marché et des retombées pour la ville en termes économique et de visibilité.

L'étude de faisabilité nous permettra de déterminer l'ambition et l'ampleur de ce projet, sur la base de données objectives, chiffrées et argumentées.

Dans tous les cas, il ne s'agit pas, dans le cadre du présent rapport, de débattre puis de choisir l'option "rénovation de l'Ancien-Stand" ou l'option "construction d'un bâtiment neuf". L'étude de faisabilité devra justement apporter des arguments pour et contre chacune de ces deux grandes options d'ordre architectural.

3.1 *Le zoo du Bois du Petit-Château : le deuxième site le plus visité du canton*

Créé en 1889 comme parc public arboré au paysagisme soigné, le Bois du Petit-Château s'est mué, au fil des années, en véritable zoo professionnel hébergeant des espèces nécessitant un haut niveau de compétences, telles que le lynx eurasiens ou l'ours brun. En 1989, le vivarium, initialement une institution privée, rejoint le site du BPC. La structure et son exploitation deviennent alors intégralement communales. Au 31 décembre 2012, le parc zoologique présentait 211 animaux de 46 espèces et le vivarium abritait 438 animaux de 138 espèces. De ce fait, le Zoo BPC est l'un des plus grands de Suisse romande.

Cher aux Chaux-de-Fonnier-e-s, le Zoo BPC joue un rôle indéniable sur le plan social comme lieu de promenade, de détente, de rassemblement, de rencontres, de discussion, de jeu et de découvertes multiples. Cet attachement durable des Chaux-de-Fonnier-e-s à leur zoo est révélateur de l'importance du site. Ce lieu est avant tout un espace qui leur est destiné : lieu agréablement arboré, accessible aux poussettes et aux

personnes à mobilité réduite, il permet aussi une sensibilisation des visiteurs aux problèmes liés à l'impact de l'homme sur l'environnement ainsi qu'à la connaissance et à la conservation des espèces animales d'Europe mais aussi du reste du monde.

La popularité du site est à l'image de sa fréquentation : il constitue le site le plus visité du canton (après l'offre de navigation sur les lacs) avec plus de 110'000 visiteurs en 2012 rien qu'au vivarium (estimation) !

L'entrée du site du Bois du Petit-Château est gratuite depuis sa fondation en 1889. Cet avantage doit perdurer selon le souhait partagé par le législatif et l'Exécutif.

Un lieu aussi essentiel pour notre population mérite qu'on lui consacre un très haut niveau d'attention afin de le faire vivre, de l'entretenir mais aussi de l'améliorer et de le développer. L'implantation du MHNC au sein du site du Bois du Petit-Château est une opportunité unique à saisir qui créera une nouvelle structure permettant au Zoo BPC de conserver et de renforcer son statut de site de divertissements parmi les leaders du canton de Neuchâtel.

D'autres forces du Zoo BPC

- Un rôle pédagogique primordial pour de nombreux publics (scolaires, familles etc.) ;
- la participation à des programmes européens de reproduction d'espèces menacées (lynx, loutre d'Europe entre autres), jouant ainsi un rôle important dans la conservation de ces espèces ;
- l'hébergement de la seule station de soins cantonale pour animaux sauvages, agréée et soutenue financièrement par le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature ;
- la présence d'animaux domestiques dont un enclos en libre accès pour adultes et enfants, permettant un contact sensoriel direct avec les chèvres naines et les ânes ;
- l'orientation prise de présenter la faune régionale et européenne (mammifères et oiseaux) mais aussi la faune exotique (reptiles, amphibiens, poissons, invertébrés) ;
- une grande place de jeu avec des aménagements pour des enfants de tous les âges, dont un bassin ludique.

Les faiblesses du Zoo BPC

- L'absence d'un espace d'accueil couvert et le peu d'activités possibles en cas de mauvaises conditions météorologiques ;
- l'inexistence d'un lieu de restauration ;

- l'éloignement du MHNC, structure complémentaire au zoo ;
- son manque relatif de visibilité en dehors du canton ;
- une esthétique paysagère à revoir en profondeur afin de lui redonner son caractère d'origine tout y apportant les avancées les plus récentes dans le domaine des zoos modernes ;
- des enclos qui, pour la plupart, nécessitent une rénovation et/ou une amélioration ;
- une alimentation en eau défectueuse et inappropriée en regard des nécessités d'exploitation ;
- des bâtiments insuffisants, vieillissants et peu fonctionnels ;
- un vivarium en fin de vie nécessitant une rénovation complète voire une construction à neuf (surtout les cinq pavillons ouverts au public) ;
- un manque de moyens et d'infrastructures empêchant d'offrir aux visiteurs des prestations à la hauteur du lieu.

3.2 Le MHNC : une institution historique, pédagogique et scientifique

Des collections historiques et inestimables

"Depuis des années, le musée parvient à enthousiasmer petits et grands avec des expositions et des animations captivantes ainsi qu'un service d'information de grande qualité. (...). Par ailleurs, le musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds possède une remarquable collection africaine, rassemblée par l'ancien conservateur Albert Monard au cours d'expéditions en Angola, au Cameroun et en Guinée Bissau entre 1928 et 1947. Enfin, on peut (...) prolonger la visite au zoo du Bois du Petit-Château, véritable parc zoologique."

Ce sont notamment pour ces atouts que le MHNC a obtenu le Prix Expo "engagement long terme" 2012 de l'Académie suisse des sciences naturelles (ScNat). Cette consécration salue et récompense le dynamisme de l'institution et l'originalité de ses collections, de ses expositions et de ses animations. Malgré des moyens limités, le musée a été reconnu pour ses spécificités au milieu des autres musées helvétiques. Il est le deuxième en Suisse, le premier en Romandie, à obtenir ce prix prestigieux décerné par ses pairs.

Un musée a pour missions d'acquérir des objets, de les conserver, de les étudier et de les exposer. Le MHNC remplit largement ces rôles par la présence de collections précieuses. Devenue un musée d'histoire naturelle indépendant en 1880, ce qui lui confère une dimension historique

importante, cette institution a rassemblé des dizaines de milliers d'objets au cours de nombreuses années. Les collections ramenées par le Dr Albert Monard contribuent largement à la réputation internationale du MHNC non seulement par la richesse et la diversité de ces fonds mais également par la présence de nombreux spécimens uniques ayant servis à la description d'espèces nouvelles (holotypes). En 2012 par exemple, des scientifiques d'Afrique du Sud, du Sénégal et des États-Unis ont fait des demandes en lien avec ces spécimens uniques à l'échelle mondiale ou sont venus sur place afin de les consulter.

Si ces collections africaines ont largement participé à la réputation du musée de la Ville, il serait réducteur de la limiter à elles-seules tant d'autres fonds réunis au fil du temps sont remarquables. Citons entre autres :

- en totalité, plus de 100'000 objets dans les collections ;
- 2 spécimens d'oiseaux d'espèces disparues au niveau mondial, de nombreux spécimens d'espèces en voie d'extinction ou rares ;
- le seul exemplaire connu au monde d'une espèce de lézard ;
- l'un des premiers musées du monde à recevoir, en 1912, un okapi (mammifère rare, découvert en 1901) ;
- le dernier loup du canton tué, à Pouillerel sur la commune de La Chaux-de-Fonds ;
- les fossiles régionaux de Célestin Nicolet (-15 à -10 millions d'années) ;
- l'une des plus grandes collections de dessins et d'aquarelles de Paul Barruel.

Un rôle pédagogique primordial

La proportion des enfants fréquentant le MHNC est globalement égale à celle des adultes (en 2012 par exemple : 4'944 adultes, 5'188 enfants), ce qui fait de ce musée un lieu privilégié par et pour les classes et les familles en complément aux autres offres muséales, culturelles et de divertissements de la ville.

En plus de l'exposition permanente, le musée organise régulièrement des expositions temporaires qui permettent de renouveler et de diversifier les thématiques. Elles suscitent de ce fait un nouvel intérêt du public, assurant une fréquentation régulière tout au long de l'année. De 2000 à 2005, les expositions temporaires du MHNC ont été fréquentées par une moyenne de 19'000 visiteurs/année. Après l'introduction d'un tarif d'entrée, ce nombre a toutefois malheureusement chuté à 11'300 visiteurs/année en moyenne entre 2006 et 2012.

Mais le MHNC, c'est heureusement aussi :

- l'organisation de nombreuses animations gratuites qui attirent un large public tels que la Nuit de la chouette, la Nuit de la chauve-souris ou le très populaire Ciné-nature notamment ;
- un centre de compétences relatif aux sciences naturelles très sollicité par la population et les médias ;
- une institution coordonnant des projets régionaux et locaux de recherche scientifique, de conservation et de protection (le plus souvent de la faune) ;
- un appui aux sociétés locales œuvrant dans le domaine des sciences naturelles.

Ces riches activités et les expositions font que le MHNC joue un rôle didactique, éducatif et de sensibilisation à l'environnement indispensable à l'échelon régional. En lien direct avec le Zoo BPC, il est le seul à assumer cette tâche primordiale avec une telle ampleur dans les Montagnes neuchâteloises. L'extension, depuis 2007, des expositions et animations du musée au Zoo BPC, permettant ainsi d'allier le naturalisé au vivant (ce qui est unique en Suisse) a été soulignée par le Jury du Prix Expo décerné par l'Académie suisse des sciences naturelles. Nul doute que l'implantation du MHNC sur le site du Bois du Petit-Château permettra de renforcer et de développer ces possibilités didactiques et pédagogiques inexistantes ailleurs en Suisse, voire hors frontières nationales. Le développement des aspects pédagogiques à destination du public scolaire sera bien entendu réalisé en collaboration avec l'École obligatoire de la Ville.

Un centre de compétences scientifiques

Le MHNC est également un centre de compétences scientifiques dans les domaines de l'ornithologie, des chauves-souris et des fourmis (le directeur des institutions zoologiques est un spécialiste dans ce domaine). Le musée est notamment, via son personnel scientifique, le siège :

- du responsable neuchâtelois et correspondant de la Station ornithologique suisse de Sempach, par exemple dans le cadre du nouvel atlas des oiseaux nicheurs de Suisse ;
- du cercle ornithologique des Montagnes neuchâteloises (COMONE) ;
- de l'antenne neuchâteloise du Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris sous mandat cantonal.

Le musée apporte aussi son appui logistique et ses compétences dans la sauvegarde et la conservation locale de la faune (oiseaux : martinets noirs, rougequeue à front blanc ; amphibiens : étang des Grandes-Crosettes) coordonnées par des naturalistes régionaux, dont le précédent directeur retraité en août 2007.

Les forces du MHNC en résumé

- Son rôle primordial dans l'éducation et la sensibilisation à l'environnement ;
- une très haute fréquentation par les enfants (50% des visiteurs) ;
- un centre de compétences pour toutes les questions relatives à la nature et plus spécifiquement aux animaux ;
- des collections d'une grande valeur historique ;
- des collections d'une grande importance scientifique, de niveau international pour la faune africaine.

Les faiblesses du MHNC

- Une muséologie et une muséographie dépassées, vieilles de près de 50 ans ;
- des mauvaises conditions de conservation des collections ;
- par sa localisation actuelle et la méconnaissance de son contenu muséal, il souffre paradoxalement d'un manque de visibilité et d'attractivité même au sein de La Chaux-de-Fonds ;
- son éloignement par rapport à sa structure complémentaire qu'est le Zoo BPC ;
- une location de CHF 151'000.- par année, car il est le seul musée communal qui n'est pas abrité dans un bâtiment dont la Ville est propriétaire ;
- l'obligation urgente de trouver de nouveaux locaux (fin du bail : 31 décembre 2016).

3.3 *Collaborations et complémentarités actuelles des institutions zoologiques avec d'autres services et entités*

Au sein de la Ville

Les musées de la Ville collaborent déjà de manière très efficace et ceci d'autant plus depuis la mise en place d'un comité de direction des musées, lequel assure une coordination générale des tâches communes. Ce groupe

de travail a permis d'avancer sur de nombreux dossiers, comme la rédaction d'une politique d'acquisition, la recherche de dépôts, la mise en place d'une régie commune et l'organisation de la semaine des musées. Cependant, les collections de sciences naturelles sont si spécifiques qu'il n'est pas toujours possible de trouver des solutions communes, comme pour un logiciel de gestion des collections par exemple. C'est pourquoi, deux pôles muséologiques semblent se dessiner au sein de la Ville : un orienté sciences naturelles (associant MHNC et Zoo BPC), l'autre orienté arts, histoire et techniques (associant MBA, MH et MIH). Il n'est cependant pas question de créer deux entités indépendantes car le travail coordonné des musées est devenu une règle qui doit être pérennisée sur le long terme. Parmi les autres collaborations régulières au sein de la Ville, il faut relever, entre autres, celles avec le musée paysan et artisanal (expositions), la bibliothèque (documentations), l'école obligatoire (dossier et animation pédagogiques) ou encore le service de la jeunesse (animations, prêt de matériel).

En dehors de la Ville

Le musée est membre de réseaux scientifiques ainsi que de sensibilisation et d'éducation à l'environnement au sein desquels les complémentarités s'expriment pleinement (par exemple, le réseau romand Science et Cité).

Parmi les partenaires régionaux, citons notamment : le muséum d'histoire naturelle et le jardin botanique de Neuchâtel ; le musée scolaire d'histoire naturelle du Locle ; le Service cantonal de la faune (SFFN-NE, Couvet) ; l'Université de Neuchâtel (UNINE) ; le Centre nature des Cerlatez (JU) et les Parcs naturels régionaux du Doubs (JU-BE-NE) et de Chasseral (BE, NE).

Au niveau suisse, le MHNC et le Zoo BPC collaborent ou entretiennent des relations privilégiées avec :

- tous les musées d'histoire naturelle romands (Lausanne, Fribourg, Genève, Sion, Porrentruy) et plusieurs alémaniques (Lucerne, Winterthur, Coire, Soleure etc.) ; et également outre frontières nationales ;
- de nombreux zoos : Zurich, Bâle, Berne, Goldau, Papillorama, Servion, La Garenne, Juraparc, Les Marécottes etc. ; et également des zoos en Autriche, Allemagne, France ;

- la Station nationale de soins aux animaux sauvages et toutes les autres stations de soins romandes ;
- la Station ornithologique suisse à Sempach ;
- le Centre suisse de cartographie de la Faune (CSCF), Neuchâtel ;
- l'Institut Suisse de Spéléologie et de Karstologie (ISSKA), La Chaux-de-Fonds.

3.4 Inéluctable déménagement du musée d'histoire naturelle

Le bail à durée fixe du MHNC, installé au deuxième étage de l'Hôtel des Postes depuis 1930, arrivera à échéance à fin décembre 2016. Il est non renouvelable car le bâtiment est vétuste et doit être adapté à de nouvelles normes (incendie et parasismique). Au-delà d'une solution pérenne à trouver pour la nouvelle implantation du musée, il est donc urgent d'anticiper au mieux le déménagement des collections qui devra impérativement avoir lieu avant fin décembre 2016.

Par conséquent, il reste actuellement 2 ans et demi pour :

- déterminer la nature du bâtiment qui abritera le nouveau musée (rénovation de l'Ancien-Stand ou construction, au même endroit, d'un nouveau bâtiment) ;
- réaliser les travaux ;
- préparer et effectuer le déménagement.

4 Potentiels, avantages et enjeux du nouveau projet

L'objet de l'étude de faisabilité permettra précisément de développer et d'affiner différents concepts, puis de les évaluer sur les plans culturel, pédagogique, social, marketing et économique. Mais quelques-uns des immenses potentiels de ce nouveau projet peuvent déjà être identifiés.

4.1 Une chance à saisir pour la population chaux-de-fonnière

Le zoo du Bois du Petit-Château, c'est... le Bois du Petit-Château, le "Bois du P'tit", le "Bois du". Ce lieu emblématique est avant tout pour les gens d'ici. La réunification des institutions zoologiques sur ce site amènera une plus-value indéniable pour les habitants par :

- la mise en valeur de leur parc devenu un véritable zoo au fil des années (même s'ils en n'ont souvent pas conscience !) ;
- le développement des activités et des offres pour leurs divertissements ;

- une nouvelle image pour leur ville ;
- la continuité de la gratuité du parc qui doit leur être garantie.

De plus, le regroupement du MHNC et du Zoo BPC apporte des solutions, presque inespérées, aux faiblesses identifiées dans les paragraphes 3.1 et 3.2.

4.2 Un zoo-musée, une offre unique en Suisse voire au-delà

Nul lieu en Suisse ne possède actuellement un musée au sein d'un zoo. La plupart des grands parcs zoologiques en Suisse s'acheminent vers un tel développement en multipliant des mini-structures informatives sans jamais atteindre pourtant l'ampleur du projet imaginé à La Chaux-de-Fonds. La tendance est là, saisissons l'occasion d'être avant-gardiste en la matière !

La réunification de toutes les institutions zoologiques sur un même site qui, de plus est, au sein d'une ville en pleine nature, créerait un produit nouveau et unique en Suisse : le zoo-musée. Elle permettrait non seulement la définition d'un nouveau concept pédagogique, tel que défini dans le chapitre suivant, mais aussi de combiner des offres extrêmement variées et complémentaires, allant du divertissement à l'observation scientifique en passant par des activités de loisirs familiales ou plus pointues pédagogiquement (cours d'école, ateliers, séminaires), suivant l'objectif recherché par le visiteur.

De plus, au-delà de son attractivité évidente, ce nouveau lieu permettrait de planifier de manière fixe des visites sur une, voire deux journées, de par la variété des offres (y compris restauration sur place) et leur moins grande dépendance aux conditions météo (parties intérieures ou couvertes).

L'étude de faisabilité envisagée doit préciser ces points.

4.3 Zoo et musée d'histoire naturelle sur un même site : un projet pour de nouvelles possibilités culturelles, touristiques et pédagogiques

La concentration des ressources matérielles et physiques du zoo et du musée permettraient de développer l'offre des animations, en premier lieu dans le domaine des sciences naturelles, mais aussi dans le cadre d'une offre culturelle plus générale. Contes, lectures, théâtre et musique se sont déjà invités au musée mais l'opportunité d'avoir un champ d'action élargi (intérieur/extérieur, vivant/naturalisé) offrira de nouvelles possibilités de création et de vulgarisation.

Mais c'est bien entendu dans son domaine de compétence que l'équipe des institutions zoologiques trouverait des conditions particulièrement favorables à la proposition de nombreuses activités. La Chaux-de-Fonds, ville horlogère dans un écrin de nature, offre l'opportunité de développer des animations selon 3 axes :

- la 1^{ère} étape a lieu au musée, où l'animal naturalisé est observé à loisir, avec l'appui des données scientifiques ;
- lors de la 2^{ème} étape, l'hôte découvre les animaux vivants dans le Zoo BPC (parc zoologique et vivarium), ce qui lui permet d'observer, par exemple, leurs comportements ;
- dans une 3^{ème} étape, le visiteur devient naturaliste en découvrant le milieu de vie (l'habitat), voire l'animal sauvage, lors d'excursions ou d'animations dans la nature, ou en ville, menées par un animateur si besoin.

Les publics-cibles prioritairement visés par un tel développement sont les familles et les classes. La Chaux-de-Fonds, ville inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et porte d'entrée principale du Parc naturel régional du Doubs, gagnerait encore plus en visibilité et en attractivité pour les touristes grâce à cette nouvelle structure orientée "nature".

La présence d'une cafétéria et d'une salle audiovisuelle autorisera aussi l'accueil de groupes divers cherchant un lieu original pour une manifestation (AG de sociétés, sorties d'entreprises, etc.), un accueil déjà pratiqué par d'autres institutions zoologiques (zoos de Zurich ou de Bâle, Papiliorama notamment).

4.4 Une nouvelle dynamique pour le site du Bois du Petit-Château

L'implantation du MHNC sur le site du Bois du Petit-Château crée l'opportunité de nombreuses améliorations pour le Zoo BPC lui-même, telles que notamment :

- renforcer son rôle social et son attrait touristique en mettant à disposition des installations conviviales pour les familles (cafétéria avec terrasse proche de l'enclos des chèvres permettant ainsi aux parents de surveiller leurs enfants par exemple) ;
- permettre aux classes et au public de passer plus de temps sur le site, entre le Zoo BPC et le MHNC, grâce au développement des

infrastructures d'accueil (cafétéria, salles pédagogiques, coins lectures et de repos, salle audiovisuelle, etc.) ;

- offrir aux visiteurs des activités y compris en cas de mauvais temps ;
- intégrer le vivarium au bâtiment hébergeant le musée réglant de ce fait sa future rénovation nécessaire à court terme ;
- fournir aux employés du Zoo BPC des bâtiments et des conditions de travail adéquats, tant sur le plan technique qu'administratif, permettant de dégager du temps à même d'optimiser le bien-être des animaux ;
- réunir les équipes des institutions zoologiques (Zoo BPC et MHNC) sur un même site ;
- rapprocher le Chef du service permettant une gestion plus efficiente.

4.5 Une renaissance pour le MHNC

La mise à disposition d'un nouveau bâtiment pour le MHNC et, de surcroît, sur le site du Zoo BPC, donne l'occasion d'améliorer considérablement son attrait et ses performances par :

- des locaux modernes compatibles avec la conservation et la mise en valeur des collections de renommée internationale ;
- des espaces adaptés et suffisants pour tous les usages (public, administration, scientifique) ;
- une muséographie rénovée, moderne, attractive et performante ;
- une meilleure visibilité et, de ce fait, une bien meilleure fréquentation (laquelle est actuellement dix fois inférieure à celle du Zoo BPC) ;
- une augmentation attendue des recettes ;
- des structures accueillantes et adéquates pour les visiteurs (cafétéria, boutique, salle audiovisuelle, etc.) ;
- un investissement plus judicieux (dans le fonctionnement du musée par exemple) du loyer actuel de CHF 151'000.-/an (ce loyer a augmenté de 130% depuis 2006 et représente 55% du budget de fonctionnement du musée, hors charges de personnel !).

4.6 Rayonnement et publics

Outre le fait que ce projet est avant tout réalisé pour la population chaux-de-fonnière, la création de ce site novateur proposant des offres multiples positionnerait la Ville de La Chaux-de-Fonds sur un nouveau créneau, complémentaire à l'offre actuelle tant en termes de tourisme (actuellement centrée sur l'horlogerie et la culture) que de divertissement.

Un tel site drainerait sans aucun doute un public bien plus large (en nombre et en provenance) que les fréquentations actuelles cumulées du zoo (déjà très élevée) et du musée.

L'un des points centraux à évaluer dans le futur projet réside précisément dans les possibilités de ciblage spécifiques, pour des publics différents, et provenant potentiellement de zones géographiques élargies.

Que ce soient des familles, des écoles, des groupes, ou des passionnés de nature et d'animaux, la qualité et la diversité de l'offre permettraient d'envisager des provenances bien au-delà des bassins de visiteurs actuels. Par exemple, combien de kilomètres les familles de l'Arc lémanique sont-elles prêtes à effectuer, pour aller à Juraparc, au zoo de Bâle ou au zoo de Zurich ?

Ne pourrait-on pas envisager que les sorties de neige en famille à La Chaux-de-Fonds se conjuguent dans le futur avec un passage sur ce nouveau site, devenu plus accueillant aussi en hiver ?

Et même, pourquoi les touristes, en particulier les familles, venus parfois de très loin pour visiter le site Unesco, le musée d'horlogerie (MIH) ou celui des beaux-arts (MBA), ne profiteraient-ils pas de leur séjour pour visiter ce pôle "nature" unique, mêlant la science et le divertissement dans un cadre idéal situé à 4 minutes de la gare CFF en transports publics ?

4.7 Perspectives économiques

Au-delà d'évidentes économies occasionnées par le regroupement des sites actuels (musée, zoo, administrations, etc.), le nouveau projet laisse entrevoir des perspectives économiques intéressantes, qui devront être étudiées dans l'étude de faisabilité. Des pistes peuvent déjà être évoquées et devront évidemment être développées et adaptées aux orientations choisies au sein du nouveau projet :

- des ressources liées au prix d'entrée des parties payantes (musée et éventuellement le vivarium s'il est intégré à la structure bâtie hébergeant le musée), bénéficiant grandement du « produit d'appel » gratuit qu'est le Zoo BPC ;
- des ressources liées à la consommation des visiteurs au sein du site (restauration par exemple), ainsi qu'à des produits dérivés (boutique) ;
- différents partenariats publics-privés, dépendant grandement du rayonnement du site qui, s'il draine un public important et venant de loin, génèrera forcément de la consommation voire des nuitées en Ville de La Chaux-de-Fonds ;

- des offres touristiques combinées ou des offres promotionnelles, avec d'autres musées, d'autres centres de divertissements ou encore divers transporteurs (CFF).

4.8 Choix politiques et stratégiques

Les questions qui se poseront probablement, dès lors que l'étude de faisabilité aura été effectuée, seront donc d'ordre politique et stratégique pour la Ville : quels sont les moyens que l'on veut donner à cette nouvelle offre ? Quels apports économiques, sociaux et culturels amènera ce nouveau site ? Comment cette nouvelle offre s'inscrira dans la politique de la Ville en termes de notoriété et de tourisme ?

Toutes ces questions et bien d'autres – à débattre sur des éléments chiffrés et vérifiés – seront véritablement au cœur du rapport qui sera soumis à votre Autorité dans la phase suivante (cf. annexes).

5 Objet de la demande de crédit

5.1 Une étude pour concrétiser et dimensionner le nouveau projet

L'étude envisagée par le présent rapport servira à affiner et à concrétiser les forces exprimées ici, pour en faire différents scénarios crédibles, évalués et chiffrés sous des angles pédagogiques, scientifiques, marketing, touristiques, économiques et de fonctionnement.

Le crédit qui vous est demandé doit donc permettre de dimensionner le projet en répondant notamment aux questionnements suivants, cités sans ordre de priorité :

- quelle est la force et l'originalité du projet par rapport aux offres actuelles aux niveaux local, régional, national, voire international ?
- quel est le potentiel de visiteurs envisageable (nombre, provenance) ?
- quelles sont les structures nécessaires pour accueillir les publics-cibles (cafétéria, boutique) ? Quelles dimensions donner à ces structures ? Et quels seraient leurs potentiels financiers ?
- le projet est-il techniquement et économiquement réalisable ?
- quelles seraient les retombées économiques pour les autres offres et commerces de la ville ? Quelle notoriété et visibilité pour la ville ?
- quels sont les besoins pour répondre aux lignes stratégiques éducatives et pédagogiques (salle audiovisuelle par exemple) ?

- quels types de bâtiments seraient les plus appropriés pour accueillir le musée, le vivarium et des locaux complémentaires pour le personnel du zoo et les besoins de l'ensemble des institutions zoologiques ?
- quels sont les risques liés au projet ?

Communication & participation

L'approbation du projet par la population est un élément primordial pour son bon déroulement et son acceptation par le plus grand nombre, c'est également un gage de réussite.

C'est pourquoi, en parallèle de l'étude de faisabilité, le groupe de travail devra mettre en place une stratégie de communication dont l'un des fondements sera la participation de la population au développement de certaines parties du projet, dans un cadre décisionnel encore à définir. Il s'agira, entre autres :

- d'informer la population résidente, les partenaires locaux et régionaux (publics et privés, sponsors) ainsi que les médias à l'aide des outils usuels (site Internet, communiqués de presse, réseaux sociaux) ;
- d'exposer régulièrement le développement et l'état d'avancement du projet dans une partie de l'espace des expositions temporaires de l'actuel musée ;
- de proposer des solutions pour augmenter la visibilité du projet ;
- de développer un processus participatif accompagné par le chargé de projets participatifs du Service de la jeunesse.

Recherche de fonds

Un projet d'une telle envergure et aussi porteur devrait séduire des partenaires privés et publics. Bien qu'il s'agisse d'un site public et que de fait, les aspects de sponsoring soient délicats, un programme de recherche de fonds devra être élaboré et sera présenté conjointement à l'étude de faisabilité.

A noter que pour convaincre des sponsors et mécènes éventuels, le projet devra être présenté en précisant les contenus de la future structure (objet de la demande de crédit qui suivra la présente).

Il faut relever le rôle important que joueront la Société des Amis du Musée d'histoire naturelle et l'Association des Amis du Bois du Petit-Château très motivées par ce projet. Certains membres de ces deux entités pourront jouer le rôle d'ambassadeur. Certains Services de la Ville seront également sollicités.

5.2 Le déménagement du musée : une entreprise gigantesque à anticiper

"En mars 1930, le transfert des collections a lieu. Le camion de l'entreprise Mauron, transformé en véritable arche de Noé, doit faire 25 voyages au terme desquels des déménageurs, aidés par quelques gymnasiens, ont à gravir les 80 marches d'escalier de la poste pour accéder au nouveau local. Quand on sait ce que peut peser un éléphant, on imagine aisément que ce déménagement ne fut pas une mince affaire et qu'outre son côté cocasse, il fit figure d'exploit."¹

Depuis 1930, les collections se sont considérablement enrichies et représentent actuellement plus de 100'000 objets (80'000 rien que pour les animaux, allant de la fourmi à la girafe !).

La fin du bail, à ce jour fixée au 31 décembre 2016 (remise aux normes du bâtiment), oblige dans tous les cas à déménager le musée tout entier. L'expérience récente de la rénovation du musée d'histoire (MH) nous renseigne sur l'importance du chantier qui attend l'équipe du MHNC, d'autant plus que les objets des collections doivent impérativement être conditionnés afin de permettre leur transport dans des conditions garantissant leur intégrité.

Forte de ce constat, l'équipe du musée a déjà commencé cette tâche qui consiste à :

- réorienter les missions de chaque collaborateur ;
- faire une révision de tous les objets (animaux, collections), les trier, les classer ;
- prévoir ceux qui seront probablement utilisés pour les nouvelles expositions permanentes selon un fil conducteur restant à préciser ;

¹ Willy Lanz, conservateur du MHNC de 1952 à 1968, dans *Le musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds, 1880 – 1980*, plaquette éditée à l'occasion du centenaire du MHNC et du cinquantième anniversaire de l'installation de ses collections dans les locaux de la Grande Poste

- faire la même opération pour les ouvrages du centre de documentation et les autres objets annexes (sculptures et œuvres sur papier notamment) ;
- concevoir le conditionnement de tous ces objets, la manière de les transporter et de les sortir du bâtiment.

Ce travail fastidieux et gigantesque (en cours et à venir) a des conséquences sur l'équipe du musée qui se voit contrainte de réduire fortement ses autres activités jusqu'au déménagement. Il ne peut en être autrement.

A savoir :

- il n'y aura pas de nouvelles grandes expositions temporaires jusqu'au déménagement (la dernière s'est terminée le 22 avril dernier) ;
- les activités d'animation ne seront momentanément plus organisées (Ciné-nature et Nuit de la Chouette par exemple) ;
- le musée réduira fortement son rôle de centrale d'information scientifique et naturaliste ;
- la salle des coquillages et la salle audiovisuelle seront fermées au public afin de permettre à l'équipe du musée de disposer d'une surface tampon pour le travail de tri des collections. Il en sera de même pour la partie centrale dédiée aux expositions temporaires ;
- les heures d'ouverture seront réduites au samedi et au dimanche, de 10 à 17 heures dès le 14 juillet 2013.

En compensation de la diminution de l'offre au public, la gratuité de l'entrée au musée sera rétablie pour tous.

Un petit espace consacré auparavant aux expositions temporaires sera probablement utilisé pour :

- présenter le futur projet et son état d'avancement à intervalles réguliers ;
- exposer, sous forme de tournus, des objets exceptionnels et des spécimens des collections jamais montrés au public (*Collections en vadrouille – Les animaux sortent de leur réserve*) dans le cadre du travail de révision et de préparation au déménagement ;
- afficher une revue de presse pour rappeler le fort impact médiatique des institutions zoologiques de la Ville.

L'ampleur de la tâche aura également des répercussions sur les ressources humaines car des forces de travail temporaires et supplémentaires seront indispensables (voir § 0).

6 Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Ce projet figure dans le programme de législature 2008 – 2012 dans le chapitre "Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains". Il est notamment mentionné que, dans les options à étudier en vue de la création d'un zoo-musée sur le site du BPC, la construction d'un nouveau bâtiment à la place de l'Ancien-Stand est envisagée.

Ce projet figurera bien sûr dans le programme de législature qui sera soumis à votre Autorité lors de cette même séance du 27 juin 2013.

7 Conséquences sur les finances

Charges de personnel (voir § 8)	CHF	170'000.-
Étude de faisabilité	CHF	80'000.-
Adaptation des études architecturales précédentes et chiffrage des différentes options	CHF	50'000.-
<u>Soit un total de :</u>	CHF	<u>300'000.-</u>

Cet avant-dernier montant est relativement modeste car il s'inscrit dans la continuité des études architecturales réalisées à ce jour. A noter que le chiffrage tiendra bien entendu compte des modifications récentes de la législation (dépollution, normes énergétiques et antisismiques).

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit :

Amortissement (20%) :	CHF	60'000.-
Intérêts 2.8% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	4'200.-
<u>Soit une charge annuelle de :</u>	CHF	<u>64'200.-</u>

8 Conséquences sur les ressources humaines

Le MHNC engage actuellement l'équivalent plein temps de 3.70 postes qui se répartissent de la manière suivante :

- Directeur 100% (dont 50% pour la direction du Zoo BPC)
- Régie-Conciergerie-Accueil 85%
- Ass. scientifique 60%
- Coll. administrative 50%
- Coll. scientifiques 30% + 20%
- Ass. en information documentaire 25%

Il faut encore compter :

- plusieurs auxiliaires pour 728 heures (accueil et surveillance le week-end et durant certaines vacances) ;
- un à deux civilistes pour des durées très variables (aide polyvalent) ;
- un stagiaire MPC (aide administrative) ;
- des personnes engagées sur mandats externes (besoins ponctuels particuliers).

Devant l'ampleur des tâches constituées par le déménagement et la mise en place du nouveau musée, ces ressources ne suffisent très largement pas. Les besoins sont les suivants :

Préparation du déménagement (inventaire, contrôle et conditionnement des collections)

- Collaborateur/trice scientifique et/ou technicien-ne de musée 170%

Travail sur le projet (étape 1)

- Assistant de projet 80%
- Collaboratrice administrative 10% supplémentaire pour la personne déjà en poste

L'engagement de personnel supplémentaire et l'augmentation d'un poste sur une période de 8 mois (à savoir jusqu'à la date de soumission du prochain rapport au Conseil général) constituent la somme de CHF 170'000.-.

A noter que, pour des raisons d'organisation et de priorité, l'engagement temporaire d'un-e aide bibliothécaire à 75% est repoussé temporairement.

Le Zoo BPC engage, hors direction cité ci-dessus, l'équivalent plein temps de 8.5 postes (gardienne responsable, gardiens et aide-gardiens d'animaux) mais aussi plusieurs vacataires pour un équivalent de 0.45 poste (aide le week-end et l'été), un apprenti gardien d'animaux et un à deux civilistes selon les possibilités. Seule la gardienne d'animaux responsable peut et doit consacrer une partie de son temps au projet de zoo-musée.

9 Collaboration intercommunale

Les éventuelles collaborations intercommunales, et plus largement les collaborations et synergies possibles évoquées déjà dans le chapitre 3.3 seront étudiées puis présentées dans le rapport relatif à la demande de crédit de réalisation du projet.

10 Éléments relatifs au développement durable

Ces éléments seront abordés à l'occasion de la demande de crédit de réalisation du projet.

11 Préavis de la Commission des institutions zoologiques

A l'occasion de sa séance du 30 mai dernier, la commission des institutions zoologiques vous recommande, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le présent rapport.

12 Conclusion

De par l'existence historique des deux institutions zoologiques actuelles (zoo et musée), de par l'emplacement et l'attachement des Chaux-de-Fonnier-e-s au site du Bois du Petit-Château, et, enfin, de par l'obligation de déménagement du musée d'histoire naturelle (MHNC), dont la fin du bail est fixée au 31 décembre 2016, la Ville a la chance unique de pouvoir repenser ces deux sites pour élaborer un projet totalement novateur en créant de surcroît le nouveau concept du "zoo-musée".

L'orientation qui sera donnée à ces deux institutions historiques (133 ans pour le MHNC, 124 ans pour le Zoo BPC) les engagera sur au minimum plusieurs dizaines d'années, au vu des travaux de construction/rénovation et de déménagement, incontournables quel que soit le scénario choisi. Il est donc certain qu'une telle opportunité ne se représentera pas à la génération actuelle.

Le projet que nous vous proposons d'étudier inscrirait ces deux institutions dans un avenir moderne et pérenne, tout en conservant voire augmentant les valeurs qui ont fait leur grand succès jusqu'ici.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Charles Legrix

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit d'investissement de CHF 300'000.-- TTC est accordé au Conseil communal pour l'étude de faisabilité concernant le nouveau projet de regroupement du zoo du Bois du Petit-Château (Zoo BPC) et du musée d'histoire naturelle (MHNC) et la préparation du déménagement de ce dernier.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 20%.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

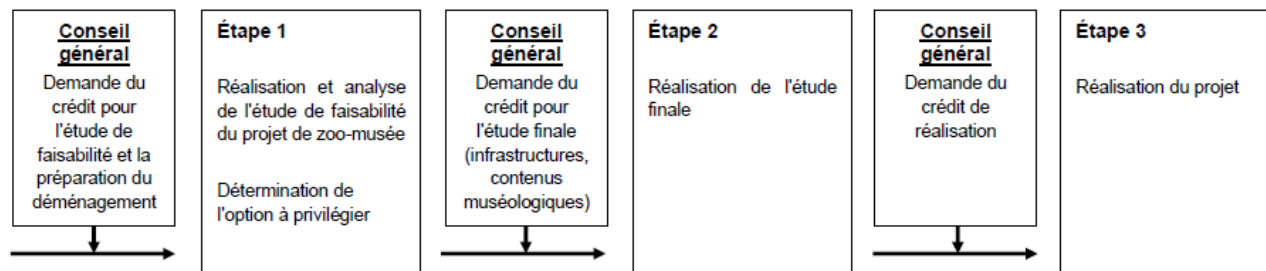
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Sarah Blum

Le premier secrétaire
Shaip Imeri

13 Annexes

13.1 Annexe 1 Un processus en 3 étapes



Actions	2013	2014	2015	2016
Demande de crédit pour l'étude de faisabilité et la préparation du déménagement	△			
1 ^{ère} étape, étude de faisabilité et préparation du déménagement*		▨		
Demande de crédit pour l'étude finale		△		
2 ^{ème} étape, étude finale (y compris phase participative)		▨		
Demande de crédit de réalisation			△	
Procédure administrative (délais référendaires)			▨	
Ajustement, appels d'offres, adjudications			▨	
3 ^{ème} étape, réalisation du projet et aménagement				▨
Fin du bail de La Poste (31 décembre 2016)				▲

△ Séances du Conseil général

▲ Fin du bail de La Poste (31 décembre 2016)

* La préparation du déménagement commence de suite et s'étalera jusqu'au déménagement proprement dit en 2016.

13.2 **Annexe 2** *Suite du travail après le 27 juin (sous-réserve de l'approbation du Conseil général)*

Actions	2013				2014			
Acceptation par le Conseil général du crédit pour l'étude de faisabilité et préparation du déménagement				▲ 1				
Lancement de l'appel d'offre auprès d'entreprises spécialisées pour la réalisation de l'étude de faisabilité			▨					
Choix et adjudication du mandat				△				
Réalisation de l'étude de faisabilité				▨				
Premier rendu de l'étude, remarques et ajustements								
Rendu de l'étude de faisabilité								
Élaboration de la stratégie de communication et du processus participatif				▨				
Élaboration d'une stratégie de recherche de partenaires financiers				▨				
Rédaction du 2 ^{ème} rapport pour le Conseil général								
Séance du Conseil général pour discussion de l'option proposée et demande d'un crédit pour l'étude finale des contenus de la future structure								▲ 2
Préparation du déménagement								▨

- ▲ Séances du Conseil général 1 : 27 juin ; 2 : fin du 1^{er} trimestre 2014
 △ mi-août, en respectant le délai référendaire